



Paris le 18 décembre 2015

Correction de deux erreurs matérielles au sein de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 3 décembre 2015 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour 2016

Deux erreurs matérielles figurent dans la délibération du 3 décembre 2015 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour 2016 :

- Au sein du paragraphe 2.5. Les dépenses du système d'information (page 3), les dépenses de système d'information s'élèvent à **135 M€** en 2016 et non pas à 114,2 M€.
- Au sein du paragraphe 3.1. Analyse des évolutions budgétaires par catégorie de dépenses (page 3), le budget 2016 présenté par RTE (1549 M€₂₀₁₆) représente une augmentation de **3,5 %** par rapport à celui de 2015 (et non de 6%).